



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Association cantonale bernoise d'aide  
et de soins à domicile



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS  
A DOMICILE**

Association  
cantonale bernoise



# SOMMAIRE

---

Éditorial	<b>4</b>
Comité	<b>6</b>
Secrétariat	<b>7</b>
Contrats de prestations : négociations avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP)	<b>8</b>
Aide et soins à domicile et monde de la politique	<b>11</b>
Développement de l'association et de la branche	<b>13</b>
Formation professionnelle	<b>16</b>
Projets	<b>18</b>
Communication	<b>19</b>
Spitexshop	<b>21</b>
Bilan	<b>22</b>
Compte d'exploitation	<b>24</b>
Annexe aux comptes annuels	<b>25</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>26</b>
Engagement de l'ASD au sein de diverses instances	<b>27</b>
Explications	<b>30</b>
Impressum	<b>31</b>

# ÉDITORIAL



Ursula Zybach, Présidente

Le travail des services d'aide et de soins à domicile (ASD) me remplit d'admiration depuis bien des années et je suis extrêmement reconnaissante pour les prestations qu'ils fournissent. Depuis quelques mois, mes parents ont besoin de l'aide de l'organisation d'ASD locale. Je suis ainsi à même de constater toute l'importance de cette aide quotidienne ou hebdomadaire qui assure à mes parents la possibilité de continuer à vivre dans leurs quatre murs. Je vois comme il est précieux de pouvoir laisser le changement des pansements à des professionnels qualifiés. Qu'il est bon de pouvoir se doucher sans risque en s'appuyant sur un bras secourable, de se sentir de nouveau frais et dispos et quel bien cela procure de converser quelques instants ou de clarifier une question médicale. Et tout ça dans un logement propre grâce à une aide au ménage.

J'ai pris connaissance des articles de journaux réprobateurs parus au sujet de Spitex Bern et de Spitex Seeland lorsque j'étais députée au Grand Conseil. J'ai dirigé les débats au Grand Conseil lorsqu'il s'est agi de discuter du programme d'allègement du canton de Berne. En qualité de présidente, je ne pouvais pas voter mais ma voix, opposée à cette proposition d'économies dans le domaine de l'obligation de prise en charge, aurait été tout acquise à la minorité.

Lors de l'assemblée des délégués de mai 2018, j'ai été élue au poste de présidente de l'association cantonale d'ASD à l'unanimité. Cette élection et la confiance qu'elle sous-entend m'ont procuré une grande joie. Au cours des premiers mois, j'ai eu l'occasion de visiter quelques organisations, de m'entretenir longuement avec les équipes d'ASD, différents présidentes et présidents ainsi qu'avec des directrices et des directeurs. Ces visites m'ont montré à quel point les organisations de l'association cantonale bernoise d'ASD sont professionnelles et innovatrices. Ce qui m'a le plus impressionnée, c'est la multiplicité des talents dont le personnel soignant doit faire preuve. Les collaboratrices et collaborateurs n'ont pas seulement besoin d'avoir des connaissances médicales mais ils doivent pouvoir jongler avec des horaires de travail irréguliers, un imposant travail administratif et gérer des chiens agressifs ; sans oublier des conditions de circulation difficiles, des logements « insalubres » et des clients grincheux. L'expression « Partout pour tous » n'est pas qu'un slogan ; elle reflète la philosophie guidant les actions du personnel des services d'ASD. Il faut comprendre les organisations comme des partenaires dignes de confiance aux exigences élevées, au service de toute la population du canton, en ce qui concerne les soins prescrits par ordonnance médicale ainsi que les prestations d'aide au ménage et d'encadrement social.

Je voudrais remercier Jürg Schlächli qui a dirigé l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile avec discernement pendant douze ans. Il a défendu avec énergie les intérêts de l'association cantonale et des organisations-membres et s'est montré convaincant en menant des projets et des activités couronnés de réussite. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du comité et tout particulièrement à Beat Ursenbacher qui, depuis l'été 2018, a assumé la présidence en intérim.

Dès décembre 2018, Roger Guggisberg a pris la succession de Jürg Schlächli. Doté d'une formation d'économiste d'entreprise, il a, ces dernières années, occupé les fonctions de directeur dans une organisation d'ASD. Ses compétences et son expérience en première ligne permettront d'aider de façon optimale l'association à se développer en fonction des besoins de la population.

Au cours de l'année sous revue, nous avons passé beaucoup de temps en négociations et à remplir des tâches administratives. J'espère qu'en 2019 nous pourrons nous consacrer pleinement au développement de l'association cantonale, des organisations et par là même à la prestation de service que nous fournissons à la population du canton de Berne.

Je me réjouis de suivre cette voie en votre compagnie !

*Ursula Zybach*  
*Présidente*

# COMITÉ



Pied de page, de g. à d., derrière : Beat Ursenbacher, Markus Irniger, Urs Kernen, Lars Guggisberg, Thomas Heuberger, Bernhard Zaugg ; devant : Erika Wüthrich Rösch, Ursula Zybach, Marlen Baumann Giger, Bernhard Lippuner

## **Présidence**

Ursula Zybach, députée au Grand Conseil, présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (dès le 1<sup>er</sup> juin 2018)

## **Vice-présidence**

Beat Ursenbacher, médecin, spécialisé en médecine générale FMH (président par intérim jusqu'au 30 mai 2018)

## **Membres du comité**

Marlen Baumann Giger, présidente de l'ASD Gantrisch (dès le 1<sup>er</sup> juin 2018)

Lars Guggisberg, avocat et député au Grand Conseil

Thomas Heuberger, médecin spécialisé en médecine interne FMH, représentant de la Société des médecins du canton de Berne

Markus Irniger, directeur de l'ASD Biel-Bienne Regio

Urs Kernen, directeur de l'ASD Region Interlaken AG

Bernhard Lippuner, président de l'ASD Oberaargau Land AG (dès le 1<sup>er</sup> juin 2018)

Erika Wüthrich Rösch, directrice de l'ASD Burgdorf-Oberburg

Bernhard Zaugg, président de l'ASD RegionKöniz (dès le 1<sup>er</sup> juin 2018)

Rahel Gmür, présidente de l'organisation Spitex Genossenschaft Bern (jusqu'au 23 mai 2018)

# SECRÉTARIAT



Pied de page, debout : Roger Guggisberg ; assises : Nicole Grossniklaus, Lucia Aebersold. Il manque Jürg Schläfli.

## **Direction**

Jürg Schläfli

Directeur (jusqu'au 30 novembre 2018)

Roger Guggisberg

Directeur (dès le 1<sup>er</sup> décembre 2018)

## **Membres du personnel**

Nicole Grossniklaus

Assistante de direction

Kevin Renggli

Collaborateur administration (jusqu'au 31 octobre 2018)

Lucia Aebersold

Assistante de direction adjointe

## **Mandats**

Conseils juridiques

Andreas Danzeisen, avocat, AD!VOCATE, Berne  
Romana Čančar, avocate, AD!VOCATE, Berne  
Gregor Ruh, juriste, Büro für Arbeitsrecht, Thoune

Traductions

Anne-Lise Greber-Borel, juriste, Zollikofen

Organe de vérification  
des comptes

Revisia AG, Société fiduciaire, Bienne



# CONTRATS DE PRESTATIONS

## **Négociations avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP)**

Trois contrats de prestations ont fait l'objet de négociations avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) en 2018, à savoir le contrat « Soins infirmiers », le contrat « Prestations d'aide ménagère et d'encadrement social selon le cas » (contrat Aide familiale – AF) et le contrat « Soins pédiatriques à domicile ». Les tractations relatives au contrat « Soins infirmiers » ont été menées par le groupe de base sous la houlette d'Ursula Zybach, secondée de Jürg Schläfli. Pour le traitement des questions de fond, l'équipe a reçu le soutien du groupe d'accompagnement nouvellement mis en place (sounding board). Le contrat « Aide familiale selon le cas » quant à lui, a été négocié par les délégués de différentes organisations sous la direction d'Hanna Schiltknecht (directrice de l'organisation d'aide et de soins à domicile ASD RegionKöniz). Le contrat « Soins pédiatriques à domicile » a directement été négocié par les trois prestataires.

## **Contrat de prestations Soins infirmiers**

### **Réduction de la rétribution pour l'obligation de prise en charge**

Dans le cadre du programme d'allègement pour 2019, le Grand Conseil du canton de Berne a décidé, fin novembre 2017, de réduire les contributions cantonales versées aux organisations d'ASD d'intérêt public qui assument l'obligation de prise en charge, soit une diminution d'un montant de 6 millions de francs. Ce chiffre représente 27 % des sommes que le Canton investissait jusqu'alors pour garantir cette prestation essentielle à la population.

## **Organisation interne**

Avant d'entamer les négociations avec le Canton, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile ASD avait opté pour une nouvelle forme de collaboration avec ses membres. Une délégation de négociation de taille réduite disposant de solides connaissances professionnelles a été formée (groupe de base) et s'est chargée des négociations directes et du travail de fond qui a nécessité beaucoup de temps. Un groupe d'accompagnement (sounding board) a été mis en place dans le but d'impliquer les organisations de la base dans les tractations, de recueillir leur avis et de renforcer la communication. Il se composait de déléguées et délégués des régions désignés par les organisations de la base. Malgré le surcroît de travail imposé à tout le monde, cette nouvelle forme de collaboration s'est rapidement avérée précieuse et porter des fruits.

## **Les négociations**

Lorsque les discussions ont commencé, la SAP entendait principalement établir un contrat de prestations uniforme, identique pour tous les prestataires. Elle affichait le slogan « Obligation faite à tous d'admettre les cas et de fournir les prestations ». L'Association cantonale



bernoise d'ASD n'était a priori pas opposée à ce modèle. Elle a toutefois fait remarquer qu'un tel modèle devait être remis en question du point de vue de l'économie de la santé car tous les prestataires seraient alors appelés à mettre sur pied des prestations de mise à disposition onéreuses. Standard d'autant plus problématique que le personnel professionnel requis se fait rare. À ce point des réflexions, les premières analyses ont montré qu'une telle formule devrait notamment satisfaire aux conditions suivantes :

- respect d'un périmètre défini appliqué à l'obligation d'admettre les cas/de fournir les prestations,
- prise en compte de l'offre des prestations effectivement fournies (offre de base, soins spécialisés, service de nuit, etc.),
- mesures concrètes lorsque l'obligation d'admettre les cas/de fournir les prestations n'est pas respectée ou que les clientes et clients sont refusés,
- droit à la rétribution uniquement lorsque les prestations sont servies dans le périmètre défini.

Le changement de paradigme s'est révélé trop complexe et sa pertinence trop incertaine pour pouvoir mettre sur pied la nouvelle formule dans ce court laps de temps. Dès l'été, la SAP s'est concentrée sur l'économie de 6 millions de francs dans le domaine de l'obligation de prise en charge assumée par les organisations d'ASD d'intérêt public. Cet objectif d'économie était lié à une indemnisation plus étroitement axée sur la performance. Dans le but d'établir un système d'incitation différencié, la SAP a décidé d'introduire un coefficient de densité calculé par périmètre en fonction du nombre de kilomètres et d'habitants. L'association cantonale d'ASD était opposée à un tel coefficient car il n'est pas prouvé que les besoins de couverture des coûts de l'obligation de prise en charge dépendent de ce paramètre. Ces besoins relèvent de multiples facteurs. Le coefficient de densité ne prend pas en compte des éléments comme la densité en médecins, le niveau des salaires/des loyers ou par exemple la perte de temps due au trafic accru dans les villes. La SAP tenait à l'introduction de ce coefficient mais elle a accepté d'ajouter dans le système un facteur supplémentaire « potentiel du marché » qui tient partiellement compte des composantes multifactorielles. Elle avait en outre l'intention de répartir les contributions par tête sur les heures de soins suivant le slogan « fini le système de l'arrosoir » ; ce qui a été fait pour une bonne partie des contributions par tête actuelles.

### **Conclusions et perspectives**

Quel que soit le modèle, les économies de 6 millions de francs à réaliser moyennant un mandat de prestations inchangé pèsent lourd dans la balance. Certaines organisations d'ASD vont atteindre leurs limites financières. En comparaison intercantonale, pour garantir une prise en charge obligatoire, les organisations bernoises sont moins bien rémunérées que la moyenne des cantons. Nous verrons ces prochaines années si la garantie de prise en charge

au bénéfice de la population sera toujours assurée sur le moyen terme. Les discussions concernant le modèle « Obligation faite à tous d'admettre les cas et de fournir les prestations » proposé par la SAP se poursuivront en 2019. Il en va de même pour une autre solution, appliquée par exemple à Aarburg (AG), qui consiste à mettre au concours le mandat de prise en charge des soins infirmiers ambulatoires. Pour les pouvoirs publics, c'est un moyen tout à fait légitime d'acquérir des prestations au meilleur prix. Cependant, il y a quelques années déjà, le canton de Berne a développé un contrat de prestations très libéral par rapport à d'autres cantons, axé sur les prestations et offrant à tous les types de prestataires des conditions d'égalité de traitement. Preuve en est que, dans notre canton, il n'existe aucun conflit majeur/fondamental entre les différents types de prestataires ; par ailleurs les prestataires ne réclament pas la mise au concours du mandat de prise en charge obligatoire.

#### **Contrat de prestations portant sur la prise en charge des Prestations d'aide ménagère et d'encadrement social selon le cas (Aide familiale – AF)**

Grâce à son engagement lors de tractations approfondies, la délégation de négociation a obtenu des améliorations pour le contrat de prestations 2019. À l'avenir, les personnes atteintes d'une maladie psychique ou de déficits cognitifs ne seront plus les seules à bénéficier de prestations. Sur ordonnance médicale, il sera désormais possible de bénéficier d'aide au ménage, par exemple lorsque les patients mettent leur propre personne ou leur santé en danger par négligence personnelle ou qu'ils vivent dans des conditions dangereuses pour la santé (selon les termes du contrat AF 2019, point 4.1). En outre, la délégation a pu faire supprimer la limite du délai maximum fixé pour la durée des interventions. Il est regrettable que les services d'ASD n'aient toujours pas la possibilité d'offrir leurs services aux personnes à mobilité réduite en raison de paralysies ou d'autres problèmes physiques. Il n'est par ailleurs pas compréhensible que l'indemnisation du Canton pour les prestations d'aide ménagère et d'encadrement social ait été réduite de Fr. 22.75 à Fr. 20.00. Cette mesure entraîne un déficit structurel pour ce type de prestation. L'Association cantonale bernoise d'ASD ne pouvait pas vraiment recommander aux organisations de signer ce contrat. Il revenait donc à chaque organisation d'examiner si elle entendait signer le contrat de prestations pour 2019. Pour l'année 2020, l'association cantonale cherche à conclure un contrat de prestations sans inégalités de traitement et qui prévoit un financement adéquat.

#### **Contrat de prestations Soins pédiatriques à domicile**

Au début décembre 2018, sous la houlette de Markus Irniger (ASD Biel-Bienne Regio), Sigrun Kuhn-Hopp (ASD Oberaargau AG) et Judith Liechti (Spitex Bern), les trois organisations bernoises qui proposent des soins pédiatriques à domicile ont rencontré la SAP. Elles ont discuté le contrat de prestations Soins pédiatriques à domicile pour l'année 2019 et l'ont adopté.

# MAINTIEN À DOMICILE ET MONDE DE LA POLITIQUE

## **La nouvelle présidente renforce les liens avec le monde de la politique**

L'élection d'Ursula Zybach (ancienne présidente du Grand Conseil, députée au Grand Conseil, PS) au poste de présidente de l'association cantonale, a permis à l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile de côtoyer d'encore plus près le monde de la politique. Grâce à Lars Guggisberg (député au Grand Conseil, UDC), l'association cantonale dispose depuis quelques années d'une ouverture vers les partis bourgeois. Qu'on soit de gauche ou de droite, le but commun est d'assurer la prise en charge des individus dans les domaines des soins ambulatoires, de l'aide ménagère et de l'encadrement social.

## **Mesures d'économies, programme d'allègement 2018 et un intérêt général grandissant**

Le train de mesures Examen des offres et des structures 2014 (EOS 2014) et le Programme d'allègement 2018 (PA 2018) ont placé ces dernières années le secteur du maintien à domicile toujours davantage au centre de l'intérêt, aussi bien sur le plan de la politique que dans les médias. Alors qu'on ne parlait autrefois que peu des soins ambulatoires, les interventions politiques et les articles publiés dans les médias se sont multipliés ces dernières années. Nous pouvons l'interpréter comme un signe positif, à savoir que le secteur de l'ASD et les prestations essentielles qu'il fournit dans le contexte d'une prise en charge globale sont davantage pris au sérieux.

## **Une expression a marqué la politique – la liste des moyens et appareils (LiMA)**

Un autre sujet a occupé les médias et les milieux de la politique, à savoir l'expression « LiMA », qui en a fâché plus d'un au sein des organisations d'ASD. LiMA est l'abréviation officielle de la liste des moyens et appareils tenue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Jusqu'à la fin de l'année 2017, les assurances-maladie ont remboursé les fournitures et le matériel nécessaires utilisés pour prodiguer les soins infirmiers aux patientes et patients. Cette situation a changé suite à une décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) de fin 2017 qui a bouleversé la pratique. Le TAF a jugé que les assureurs-maladie devaient se limiter à financer le matériel de soins lorsque celui-ci est utilisé par des soignants non professionnels. Le matériel de soins utilisé par une professionnelle ou un professionnel d'un service d'ASD par exemple, ne donne pas droit à un financement par l'assureur-maladie. Selon le TAF, les frais de matériel sont en principe remboursés via le tarif des soins et il revient aux cantons/communes d'assurer le financement résiduel des frais non couverts. Vers la fin de l'année sous revue, le Canton a reconnu son obligation et commencé à examiner les solutions d'indemnisation par le biais du financement résiduel des coûts. L'intervention parlementaire « Ne surtout pas compromettre les soins de base » (motion Gerber, 174-2018) a contribué à porter la discussion sur le plan politique. Fin 2018, les modalités de financement n'étaient pas encore finalisées mais une solution appropriée pourra certainement être trouvée.

### **Échanges avec le monde de la politique**

Les organisations d'ASD d'intérêt public cherchent à instaurer un dialogue substantiel avec les membres de la classe politique. Outre différents entretiens personnalisés et des présentations lors de séances de fractions, nous avons organisé cette année une séance à la pause de midi au cours de la session d'hiver du Grand Conseil. 50 députées et députés, soit presque un tiers du Grand Conseil, ont répondu à notre invitation. Nous avons montré ce que signifie l'obligation de prise en charge et en quoi une organisation d'ASD d'intérêt public qui assume l'obligation de prise en charge se différencie des plus de 100 autres prestataires du canton. Grâce à l'engagement de nos organisations et de leurs comités, toujours plus d'occasions d'échanges sont créées avec les milieux politiques communaux et des événements sont plus fréquemment organisés en vue de sensibiliser la population à des sujets importants.

### **Conclusions et perspectives**

Dans le canton de Berne, les organisations d'ASD d'intérêt public permettent à tous les habitants tributaires d'aide et de soins infirmiers, lorsque leurs besoins sont attestés par une ordonnance médicale, de poursuivre une vie autonome dans leurs quatre murs. Grâce à des prestations professionnelles et peu coûteuses, les organisations d'ASD constituent une composante essentielle de la chaîne des soins de santé et représentent un pan important de la politique de la santé, de la prise en charge et du 3<sup>e</sup> âge actuelle et future.

# DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION ET DE LA BRANCHE

## **Une présidence forte et une proximité accrue avec nos organisations membres**

À l'issue d'une procédure de recrutement structurée, Ursula Zybach, députée au Grand Conseil, a été élue à l'unanimité au poste de présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (ASD) par l'assemblée des délégués le 23 mai 2018. Marlen Baumann (présidente de l'ASD Gantrisch), Bernhard Zaugg (président de l'ASD RegionKöniz) et Bernhard Lippuner (président de la coopérative d'ASD Oberaargau Land) ont ensuite été élus au comité dans le but de renforcer les liens entre le comité de l'association cantonale et ses organisations-membres.

## **Une association dynamique se prépare pour le futur**

À l'occasion de neuf réunions régulières et d'une séance extraordinaire, le comité de l'association cantonale a traité 110 points à l'ordre du jour. Lors de sa retraite annuelle, il a élaboré la base des nouvelles positions stratégiques de l'association qui seront développées durant l'année 2019 avec le concours des organisations-membres et assorties de mesures concrètes.

## **Des prestations essentielles sont fournies par les organisations d'ASD d'intérêt public au bénéfice de la population**

Dans le canton de Berne, les prestations dispensées par les organisations d'ASD d'intérêt public représentent un pilier important des soins de santé ambulatoires. En 2018, plus de 4800 soignants professionnels occupés par ces organisations ont fourni, dans toutes les régions du canton, environ 2 millions d'heures de soins et apporté un soutien à d'innombrables personnes dans le domaine de l'aide ménagère et de l'encadrement social. Une performance incroyable accomplie par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des organisations d'ASD très compétents sur le plan professionnel et faisant preuve de d'un profond engagement. Par ailleurs, la mise en réseau et l'innovation ont beaucoup occupé celles de nos organisations qui participent activement à l'instauration de la politique du 3<sup>e</sup> âge dans les communes et régions et à la mise en œuvre de la politique de la vieillesse. Plusieurs projets ont été réalisés conjointement avec des partenaires clés comme les caisses-maladie. Pour leur part, le comité et le directeur de l'association cantonale apportent leur collaboration active en vue de nouer de nouvelles alliances et participent à des projets cantonaux et intercantonaux dans le domaine des soins de santé et de la prévention.

En 2018, les heures de soins fournies par les organisations ont moins progressé que les années précédentes, et souvent même régressé. On peut considérer que cette évolution est due pour une bonne part à la hausse de la participation des patients aux coûts. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, tous les clients âgés de 65 ans et plus doivent verser une participation

complète d'un montant de Fr. 15.95 par jour. Cette mesure touche surtout la population à faible revenu. Les médecins prescrivent des traitements auxquels les patients ne peuvent parfois pas avoir recours pour des raisons financières. Ce n'est qu'au fil des années à venir qu'il sera possible d'évaluer si une participation des patients aux coûts plus élevée a pour conséquence ultime un transfert vers les prestations complémentaires et un déplacement des coûts entraînant plus de traitements médicaux, de séjours hospitaliers, d'admissions précoces dans les EMS, etc.

Dans le domaine de l'aide ménagère et de l'encadrement social selon le cas (Aide familiale – AF), on constate un fort recul des heures décomptées soumises au Canton. Cette situation s'explique par le fait que seules 18 des 49 organisations d'ASD ont signé le contrat de prestations AF selon le cas pour l'année 2018. La base de données n'est donc pas comparable. Cette situation est à placer dans le contexte de l'échec des négociations entre l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Les tractations menées en vue du contrat 2019 ont apporté quelques améliorations sur le plan des conditions-cadre mais elles restent insuffisantes. Il faut attendre pour savoir si et combien d'organisations signeront le contrat de prestations 2019 et continueront à établir des décomptes de prestations à l'intention du Canton.

### **Les organisations d'ASD serrent les rangs**

Les organisations d'ASD renforcent leur interconnexion. Des offres communes transrégionales et des coopérations (p. ex. échange de personnel) ont été discutées et parfois déjà mises en œuvre. L'association cantonale encourage l'auto-organisation et la mise en réseau des organisations par le biais de manifestations et de soutien dans différents domaines. Les réseaux régionaux que la direction de l'association cantonale fréquente se réunissent plusieurs fois par année. La transmission du savoir est assurée dans la mesure où quelques organisations sont affiliées à plusieurs réseaux. En parallèle, l'association cantonale a la possibilité d'aborder des sujets d'actualité, de les traiter au sein de groupes de travail et de projet ainsi que d'élaborer des solutions pour l'ensemble de la branche.

### **Les organisations d'ASD sont solidaires**

La population de Berne et de Kehrsatz a connu une vague de solidarité lorsque, au début de l'année sous revue, l'organisation d'ASD locale a été présentée sous un jour négatif dans les journaux et que la crainte d'une éventuelle pénurie concernant la fourniture des soins de santé s'est propagée. Les organisations d'ASD environnantes, mais aussi plus lointaines, se sont immédiatement proposées pour aider les responsables à assurer leur

obligation de prise en charge. Les organisations d'ASD ont pris leurs dispositions pour se charger de clients si nécessaire et celle de Biel-Bienne a immédiatement effectué des interventions de décharge dans le domaine des soins pédiatriques à domicile. Heureusement, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'aide proposée dans le domaine des soins normaux mais cette situation a prouvé que les organisations d'ASD d'intérêt public s'engagent pour le bien de la population.

### **Perspectives**

Dans un avenir proche, les organisations d'ASD d'intérêt public qui assument l'obligation de prise en charge vont devoir se pencher sur différents sujets tels que la numérisation de l'ensemble du dossier électronique du patient (DEP) ou de nouvelles étapes du développement de la cybersanté. La participation active à l'établissement des contrats de prestations dans le canton de Berne sera au centre des préoccupations. Dans ce contexte, des orientations importantes seront prises concernant à la fois les organisations d'ASD et la population. Il s'agit de poursuivre avec cohérence la collaboration entamée avec le Canton et de faire valoir dans ce cadre nos connaissances et compétences. Les organisations d'ASD vont devoir faire face au défi de répondre à leurs engagements en matière d'obligation de prise en charge dans un contexte où les séjours hospitaliers des patients sont plus courts et les soins de santé ambulatoires toujours en hausse. Il faut aussi y voir une chance d'initier et d'expérimenter de nouveaux modèles en collaboration avec d'autres organisations d'ASD, hôpitaux, médecins, etc. Modèles qui ne seront pas seulement importants pour le travail quotidien mais qui seront également significatifs en ce qui concerne les alliances stratégiques au niveau des associations faîtières, communautés d'intérêt, commissions, etc.



# FORMATION PROFESSIONNELLE

## **Les organisations d'aide et de soins à domicile forment toujours plus de professionnels**

En 2018, dans le canton de Berne, 749 jeunes adultes ont achevé leur formation d'assistante ou assistant en soins et santé communautaire (ASSC), parmi lesquels 91 personnes ont été formées par les organisations d'ASD. En août 2018, 894 nouveaux apprenantes et apprenants ont démarré leur formation, dont 118 au sein de l'ASD. La profession d'ASSC est le deuxième métier plébiscité par les jeunes femmes. Le nombre de personnes en formation continue à croître. 21 organisations d'ASD proposent 111 places de stage pour les étudiantes et étudiants ES Soins infirmiers qui ont pu, pour 64 d'entre elles, être pourvues en 2018.

Le rapport de tendance 2 OBS IFFP (2017, p. 6) constate que, cinq ans après avoir terminé leur formation d'ASSC, 26 % des diplômé·e·s travaillent comme tels, 42 % comme infirmier·ère ES/HES, 12 % se perfectionnent dans le domaine de la santé et 15 % ont quitté la branche. Les 5 % restants ne travaillent pas. Le personnel soignant disposant d'une formation ES/HES a tendance à se diriger vers les soins aigus. Les ASSC professionnels travaillent plus fréquemment dans le domaine des soins de longue durée que dans celui des soins aigus. Il est essentiel de créer des conditions attractives pour les jeunes professionnels dans nos organisations afin de les garder dans le secteur du maintien à domicile.

Les nombreux contrats d'apprentissage d'ASSC et d'ASA suscitent la question de savoir combien de contrats d'apprentissage sont rompus. En 2017, 2357 contrats d'apprentissage ASSC, toutes les années de formation confondues, ont été annoncés dans le canton. Au cours de la même année, 240 contrats (soit 9 %) ont été résiliés. L'éventuelle poursuite de la formation dans une autre entreprise ne figure pas dans la statistique. De 2013 à 2017, l'OFS a établi un taux d'abandon de 14.6 % pour l'ensemble des apprenantes et apprenants, dont 76.75 % ont entrepris un nouvel apprentissage d'ASSC. Des informations de bonne qualité au sujet des professions peuvent contribuer à éviter des abandons d'apprentissage. Il est ici notamment question de la présence à la BEA, à la Course féminine et bien sûr à la BAM (Foire de la formation à Berne).

Plusieurs professionnels de nos organisations s'engagent en faveur de la formation professionnelle dans diverses commissions :

Beirat BZ Pflege

(comité consultatif)

Nicole Mellenberger, ASD Biel-Bienne Regio

Commission

d'examen ASSC

Ingrid Nakielny Flückiger, ASD Region Emmental

Commission  
d'examen ASA                      Renate Braesigke, coopérative d'ASD Oberaargau Land

Commission des cours  
interentreprises ASSC      Gerlinde Koch, ASD Seeland AG,  
Konrad Zaugg, ASD ReBeNo

Commission des cours  
interentreprises ASA      Björn Sütterlin, ASD Oberaargau Langenthal

Expert·e·s aux examens      182 personnes travaillant dans les soins de santé ASD

Formatrices/formateurs  
cours interentreprises      6 personnes travaillant dans les soins de santé ASD

Sources :

Résiliation du contrat d'apprentissage, réentrée, statut de certification – résultats pour la formation professionnelle duale (AFP et CFC), Office fédéral de la statistique 29.10.18

[https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/berufsbildung/grundbildung/kennzahlen\\_berufsbildung/kennzahlen\\_berufsbildung.html](https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/berufsbildung/grundbildung/kennzahlen_berufsbildung/kennzahlen_berufsbildung.html)

Présence professionnelle des organisations d'ASD à l'occasion de la foire de la formation 2018, bulletin Rendez-vous, [www.spitexbe.ch](http://www.spitexbe.ch), daté du 06.01.19

# PROJETS

---

## **Campagne de marketing**

Comme les années précédentes, nous avons utilisé en 2018 des moyens de communication variés (parrainage de la Course féminine, affiches, spots à la radio ou sur PassengerTV, etc.) afin de créer un « bruit de fond » destiné à faire connaître le secteur de l'ASD en tant que marque et à la garder à l'esprit. Les activités de marketing ont été spécifiquement axées sur le recrutement de personnel.

## **Foire de la formation (Berufs- und Ausbildungsmesse – BAM)**

À l'occasion de la BAM, les organisations d'ASD de Grauholz, Burgdorf-Oberburg et Lueg ont organisé ensemble un stand qui a connu un beau succès. Les jeunes visiteuses et visiteurs ont montré de l'intérêt et les positions du secteur de l'ASD ont pu être transmises avec efficacité. L'Association cantonale bernoise d'ASD a apporté son soutien financier aux organisations présentes à la BAM.

## **Comparaison des salaires**

En 2017, les organisations d'ASD de Burgdorf-Oberburg, de la région de Thoune et d'AareGürbetal avaient préparé, avec le concours de la société perinova, une comparaison des salaires. Ce projet a été concrétisé en 2018. 25 organisations ont pris part au relevé des données dont l'analyse donne aux organisations participantes la possibilité de comparer leurs salaires de manière ciblée et représentative en fonction de différents profils et fonctions de collaboratrices et collaborateurs.

## **Sécurité au travail**

Pour l'année 2018, les associations cantonales de Berne et d'Argovie ainsi que l'Association faîtière des organisations d'ASD privées (ASPS) ont conclu un partenariat avec l'entreprise AEH qui propose une solution de branche appropriée. De nombreuses organisations bernoises se sont affiliées à cette solution ou utilisent des documents mis à disposition grâce à ce partenariat. En cours d'année, les associations cantonales d'ASD du Valais, de Zurich, Thurgovie et St-Gall/Appenzell Rhodes intérieures/Appenzell Rhodes extérieures se sont ralliées à cette solution de branche.

# COMMUNICATION

## **Assemblée des délégués**

L'assemblée des délégués du 23 mai 2018 qui était dirigée par Beat Ursenbacher, président par intérim, était placée sous le signe des élections. Ursula Zybach a été élue au poste de présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. En outre, les délégués ont élu Marlen Baumann Giger, Bernhard Lippuner et Bernhard Zaugg, trois nouveaux membres venus renforcer le comité de l'association cantonale. Chacun d'eux se trouvant à la tête d'une organisation d'ASD, cette élection permet de consolider la représentation des membres dans le comité. Thomas Heuberger a été réélu pour une année. Par ailleurs, les délégués ont consenti à ce que 50'000 francs tirés du budget marketing soient consacrés à la foire de la formation (BAM) dès 2018.

## **Réunions d'information destinées à nos membres**

### *Comparaisons salariales dans les organisations d'ASD bernoises*

Le 22 mars 2018, Marianne Bolliger et Aldo Pfenninger de la société perinova ont donné des informations sur la conception et la réalisation de comparaisons salariales. Ils ont aussi souligné les coûts de développement que cela entraîne. 25 organisations d'ASD ont pris part à ce projet.

### *Droit et pratique en matière de relations avec les assureurs-maladie*

Comme l'année précédente, une réunion a été organisée le 13 septembre 2018 avec le concours du cabinet Ad!Vocate dans le but de traiter de questions juridiques concernant les relations avec les assureurs-maladie. 35 personnes ont pris part à cette rencontre qui a principalement été consacrée au contrat de prestations liant les organisations d'ASD et leurs clients. Par ailleurs, des questions sur les relations avec les caisses-maladie ont été clarifiées. Pour la première fois, l'événement a été organisé séparément pour les organisations de langue française.

### *Réunion d'information du 20.09.2018*

Pressenti pour assurer la succession de Jürg Schläfli, Roger Guggisberg s'est présenté. Les membres ont été informés de l'avancée des négociations pour les contrats Soins infirmiers et Aide familiale ainsi que de nouvelles relatives à la LiMA. Pour terminer, les activités prévues dans le cadre de la campagne de marketing, principalement consacrées à la question du recrutement, ont été exposées.

### *Cybersanté*

Le 15 novembre 2018, dans le cadre des manifestations vouées à la cybersanté, Samuel Eglin, envoyé par l'entreprise axvana AG, a renseigné nos membres sur le dossier électronique du patient (DEP).

---

### **Bulletin INFO-BE (newsletter destinée à nos membres)**

Par le biais de cet organe, nous informons les présidentes et présidents, directrices et directeurs ainsi que les cadres des organisations d'ASD inscrits chez nous sur des événements et des sujets importants de manière rapide et directe. Les destinataires reçoivent un courriel comportant un titre et un chapeau. En cliquant sur le lien figurant dans le domaine réservé aux membres de notre site, toute personne intéressée peut lire l'intégralité de l'article. En 2018, nous avons envoyé 57 articles. Ils concernaient des manifestations internes, projets en cours, changements et nouveautés ainsi que bien d'autres sujets d'actualité.

### **Bulletin Rendez-vous**

Dans la rubrique « Actualité/Rendez-vous », nous publions tous les quinze jours sur notre site web des articles ayant trait au secteur de l'ASD et de la santé tels que la présentation de manifestations et de campagnes ou des conseils de lecture. Nous informons aussi nos lecteurs sur l'actualité qui touche au secteur de la santé, aux organisations d'ASD qui assument l'obligation de prise en charge ou à diverses associations faitières. En 2018, nous avons publié 69 articles.

### **Newsletter (publique)**

Au cours de l'année sous revue, nous avons envoyé tous les deux mois une newsletter contenant les articles les plus importants du bulletin Rendez-vous. C'est l'occasion pour les lecteurs qui ne consultent pas régulièrement notre site de se tenir informés. Il est possible de s'y abonner directement sur la page d'accueil de notre site.

# SPITEXSHOP

---

La boutique en ligne de l'Association cantonale bernoise d'ASD fournit les organisations d'ASD de toute la Suisse. Notre offre comprend divers documents spécialisés relatifs à la branche de l'ASD, des articles publicitaires et des cadeaux convenant à différents événements comme les journées portes ouvertes, les expositions ou la journée nationale ASD.

En 2018, d'entente avec les organisations d'ASD, nous avons lancé de nouveaux articles à l'exemple du long chausse-pied disponible en vert et bleu qui a, dès le début, connu le succès. Afin d'être en mesure de proposer des articles de haute qualité moyennant un bon rapport qualité/prix, nous entretenons des contacts permanents avec nos fournisseurs de longue date.

## **Chiffres**

En 2018, les 3150 décapsuleurs pour bouteilles en PET ont permis d'ouvrir facilement les bouteilles : nous en avons vendu 126 unités à 25 pièces. Plus d'un quidam peut s'abriter de la pluie grâce aux parapluies de poche de couleur bleu euro puisque nous en avons écoulé 294 pièces. Les autres articles se sont moyennement bien vendus. Par ailleurs, nous avons cédé ici et là les produits flanqués de l'ancien logo à des prix fortement baissés.

Tous les produits disponibles peuvent être visionnés sur le site [www.spitexshop.ch](http://www.spitexshop.ch) et y être directement commandés.

# BILAN

<b>BILAN</b>	<b>31.12.18</b>	<b>31.12.17</b>
<b>Actifs circulants</b>		
<b>Liquidités</b>	<b>1'158'207.15</b>	<b>1'084'998.15</b>
Caisse	11.00	266.20
Poste	540'031.27	561'345.70
Poste Campagne de marketing	618'164.88	523'386.25
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>24'107.40</b>	<b>21'614.20</b>
Créances envers le personnel	870.00	0.00
Créances envers des tiers Campagne marketing	8'000.00	14'871.60
Créances envers des proches	15'237.40	6'742.60
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>0.00</b>	<b>376.75</b>
Impôt anticipé	0.00	105.10
Créances envers les assurances sociales	0.00	271.65
<b>Réserves et prestations non facturées</b>	<b>16'222.75</b>	<b>18'255.75</b>
Réserves articles publicitaires et imprimés	16'222.75	18'255.75
<b>Régularisations actives</b>	<b>10'771.33</b>	<b>70.00</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Biens mobiliers immobilisés	4'730.00	8'390.00
<b>Total des actifs</b>	<b>1'214'038.63</b>	<b>1'133'704.85</b>



<b>BILAN</b>	<b>31.12.18</b>	<b>31.12.17</b>
<b>Fonds étrangers</b>		
<b>Engagement résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>77'665.05</b>	<b>86'408.10</b>
Engagements envers des tiers	30'993.55	18'965.80
Engagements envers des tiers Campagne marketing	28'304.35	26'625.30
Engagements envers le personnel	7'935.95	24'074.85
Engagements envers des proches	10'431.20	16'742.15
<b>Autres engagements à court terme</b>	<b>12'605.70</b>	<b>534.00</b>
Engagements envers les assurances sociales	12'605.70	534.00
<b>Régularisations passives et provisions à court terme</b>	<b>23'252.40</b>	<b>15'603.10</b>
Divers de moins de CHF 1'000	8'200.00	485.60
Révision	4'800.00	5'600.00
Vacances et heures supplémentaires	10'252.40	9'517.50
<b>Provisions et positions analogues prévues par la loi</b>	<b>582'660.53</b>	<b>505'803.45</b>
Campagne de marketing	582'660.53	505'803.45
<b>Capital affecté</b>	<b>40'326.89</b>	<b>40'326.89</b>
Fonds de développement	40'326.89	40'326.89
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>477'528.06</b>	<b>485'029.31</b>
Capital libre généré	485'029.31	479'450.56
Attribution du résultat de l'exercice	-7'501.25	5'578.75
<b>Total des passifs</b>	<b>1'214'038.63</b>	<b>1'133'704.85</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

<b>Compte d'exploitation</b>	<b>2018</b> 01.01.18 – 31.12.18	<b>2017</b> 01.01.17 – 31.12.17
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>875'803.39</b>	<b>876'340.00</b>
Recettes tirées des articles publicitaires et imprimés	62'479.70	74'404.75
Cotisations des membres	802'100.00	799'100.00
Autres recettes, dons	11'223.69	2'835.25
<b>Charges matériel et marchandises</b>	<b>-40'880.42</b>	<b>-47'714.70</b>
Achat des articles publicitaires et imprimés	-40'880.42	-47'714.70
<b>Frais de personnel</b>	<b>-635'624.15</b>	<b>-658'884.25</b>
Salaires	-363'290.85	-319'018.85
Assurances sociales	-77'068.50	-71'544.80
Prestations de tiers	-154'379.30	-247'195.40
Autres frais de personnel	-40'885.50	-21'125.20
<b>Autres charges liées à l'exploitation</b>	<b>-208'002.67</b>	<b>-198'309.75</b>
Charges des locaux	-57'620.90	-43'031.00
Frais administratifs et d'informatique	-139'787.02	-138'396.00
Frais de publicité	-180.00	0.00
Autres charges d'exploitation	-10'414.75	-16'882.75
<b>Amortissements et rectifications de valeurs sur positions de l'actif immobilisé</b>	<b>-4'743.60</b>	<b>-8'405.15</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Charges de produits extraordinaires, uniques ou non imputables à la période</b>	<b>5'946.20</b>	<b>42'552.60</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-7'501.25</b>	<b>5'578.75</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>31.12.18</b>	<b>31.12.17</b>
-----------------------------------	-----------------	-----------------

<b>Indications sur les principes s'appliquant à l'établissement des comptes annuels</b>		
---	--	--

Les comptes annuels de l'exercice sous revue ont été établis conformément aux prescriptions du droit suisse, notamment aux articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962 CO).

<b>Résultat Campagne de marketing</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
---------------------------------------	-------------	-------------

Recettes (des associations)	389'854.20	386'428.10
-----------------------------	------------	------------

Dépenses	-312'997.12	-341'350.75
----------	-------------	-------------

Affectation à Provision Campagne de marketing	-76'857.08	-45'077.35
---	------------	------------

<b>Charges extraordinaires, uniques ou non imputables à la période</b>	<b>0.00</b>	<b>250.00</b>
--	-------------	---------------

Caisse de compensation, allocations 2016	0.00	250.00
--	------	--------

<b>Produits extraordinaires, uniques ou non imputables à la période</b>	<b>5'946.20</b>	<b>42'802.60</b>
---	-----------------	------------------

trees AG, provision des années précédentes	5'946.20	9'622.10
--	----------	----------

Dissolution Provision étude HES Lucerne	0.00	33'180.50
---	------	-----------

<b>Autres indications exigées par la loi</b>		
--	--	--

Le nombre de 10 postes plein temps en moyenne annuelle n'a pas été dépassé.

Engagements envers des institutions de prévoyance	5'905.90	0.00
---	----------	------

<b>Evénements majeurs survenus après la date de clôture du bilan</b>		
--	--	--

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le comité, aucun événement majeur n'est survenu susceptible de porter préjudice à la fiabilité des comptes 2018, resp. qui aurait dû être divulgué ici.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

revisia

## Rapport de l'auditeur au comité sur les comptes annuels à l'Assemblée des délégués de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne

---

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, comprenant bilan, compte de profits et pertes et annexe pour l'exercice 2018 arrêté le 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, conformément aux lois et aux statuts.

Bienne, le 14 février 2019

REVISIA-SA

  
Christoph Schütz  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

  
Pierre-André Fardel  
Associé

# ENGAGEMENT DE L'ASD AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

## **OdaSanté Suisse (organisation faîtière nationale du monde du travail en santé)**

- Rahel Gmür, membre du comité (membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'ASD jusqu'au 23 mai 2018)

## **Organisation du monde du travail – OdA Gesundheit Bern**

- Rahel Gmür, membre du comité (membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'ASD jusqu'au 23 mai 2018)
- Marlen Baumann-Giger, membre du comité (membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'ASD depuis le 23 mai 2018)

## **Commission des soins hospitaliers**

- Beat Ursenbacher, membre de la commission par intérim (vice-président de l'Association cantonale bernoise d'ASD jusqu'au 30 mai 2018)
- Ursula Zybach, membre de la commission (présidente de l'Association cantonale bernoise d'ASD depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018)

## **Groupe d'intérêts BeHealth (partage électronique des informations de la santé)**

- Jürg Schläfli, directeur (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Roger Guggisberg, directeur (successeur de Jürg Schläfli)

## **Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD)**

- Rahel Gmür, membre du comité (membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'ASD jusqu'au 23 mai 2018)

## **Groupe de base contrat de prestations Soins**

- Ursula Zybach, présidente de l'Association cantonale bernoise d'ASD
- Jürg Schläfli, directeur de l'Association cantonale bernoise d'ASD (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Roger Guggisberg, directeur de l'Association cantonale bernoise d'ASD (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018)
- Markus Irniger, directeur de l'ASD Biel-Bienne Regio
- Marc Klopfenstein, directeur de l'ASD ReBeNo

Ce groupe de travail est aidé dans son travail par un groupe d'accompagnement (*soundingboard*) réunissant des déléguées et délégués des organisations-membres.

### **Groupe de base contrat de prestations AF (aide familiale)**

- Ursula Zybach, présidente de l'Association cantonale bernoise d'ASD
- Jürg Schläfli, directeur de l'Association cantonale bernoise d'ASD (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Roger Guggisberg, directeur de l'Association cantonale bernoise d'ASD (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018)
- Matthias Roth, directeur de l'ASD AareGürbetal
- Hanna Schiltknecht, directrice de l'ASD RegionKöniz
- Susanna Zurbrügg, directrice de l'ASD Niesen

Le groupe de base a été soutenu par un panel réunissant différentes organisations-membres.

### **Groupe de travail Transmission aux praticiens**

- Jürg Schläfli, Association cantonale bernoise d'ASD (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Roger Guggisberg, Association cantonale bernoise d'ASD (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018)
- Marianne Hubschmid, ASD Bürglen
- Hanna Schiltknecht, ASD RegionKöniz
- Monika Thüler, ASD RUTU
- Susanna Zurbrügg, ASD Niesen

### **Groupe de travail Matériel de soins**

- Jürg Schläfli, Association cantonale bernoise d'ASD (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Roger Guggisberg, Association cantonale bernoise d'ASD (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018)
- Esther Gingold, ASD Ostermundigen
- Beata Kämpf, Spitex Bern
- Urs Kernen, ASD Region Interlaken
- Andrea Nyffenegger-Steiner, ASD Region Lueg
- Vanessa Vilar, ASD Seeland

### **Groupe de travail Campagne de marketing**

- Ursula Zybach, Association cantonale bernoise d'ASD
- Jürg Schläfli, Association cantonale bernoise d'ASD (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Roger Guggisberg, Association cantonale bernoise d'ASD (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018)
- Lucia Aebersold, Association cantonale bernoise d'ASD

- Andreas Bütikofer, ASD Region Lueg
- Esther Gingold, ASD Ostermundigen
- Markus Irniger, ASD Biel-Bienne Regio
- Ursina Weber, ASD AemmePlus

#### **BAM (foire de la formation)**

- ASD Grauholz, ASD Burgdorf-Oberburg, ASD Lueg, équipe dirigeante

#### **Autres instances dans lesquelles le secteur de l'ASD est représenté**

- Allianz Gesunder Kanton Bern (uniquement dans la partie alémanique du canton)
- Groupe de travail Communication de l'Association cantonale bernoise d'ASD
- Groupe d'accompagnement L'ambulatoire avant le stationnaire (AVOS)
- Commission spécialisée Soins pédiatriques aux enfants de l'Association cantonale bernoise d'ASD
- Fokus Bern (uniquement dans la partie alémanique du canton)
- Stratégie de la santé pour le canton de Berne
- Impuls S (prévention des addictions, partie alémanique)
- Commission de la formation continue par modules pour les formatrices et formateurs ainsi que pour les responsables de formation praticiens dans le secteur professionnel de la santé bernois
- Plan de pandémie du canton de Berne
- POM – Prise en charge/encadrement médical
- Prévention des chutes PDS (prévention dans le domaine des soins)

L'énumération n'est pas exhaustive. L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et ses délégations sont aussi présentes dans un certain nombre d'autres instances.

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré dans diverses instances et au sein de nos groupes de projet. En 2018, elles ont, grâce à leurs connaissances et leur engagement, contribué de manière essentielle au développement du secteur du maintien à domicile dans le canton de Berne.



# EXPLICATIONS

<b>Notion</b>	<b>Explication</b>
AF (aide familiale)	Prestations d'aide ménagère et d'encadrement social
ASA	Aide en soins et accompagnement
ASSC	Assistant•e en soins et santé communautaire
BAM	Berufs- und Ausbildungsmesse – foire de la formation
BeHealth	Projet du canton de Berne en matière de cybersanté (ehealth), comprenant notamment le dossier électronique du patient (LDEP)
BZ Pflege	Berner Bildungszentrum Pflege (Centre de formation en soins infirmiers de Berne)
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
change-erprobt	Paré pour faire face au changement
Commerciales	Organisations d'ASD privées sans obligation de prise en charge
Cybersanté (eHealth)	Tous les services de santé électroniques
DEP	Dossier électronique du patient
HF Pflege	Ecole supérieure ES en soins infirmiers
LiMA	Liste des moyens et appareils
Négociations CP	Négociations relatives au contrat de prestations
OBS IFFP	Observatoire suisse de la formation professionnelle
OdA Gesundheit Bern	Organisation du monde du travail santé Berne ; centre de services en charge de la formation dans le secteur de la santé du canton de Berne
OdASanté	Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé ; elle défend à l'échelle nationale les intérêts de la branche de la santé pour les questions de formation relatives aux professions de la santé
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Organisations d'ASD d'intérêt général	Organisations d'ASD d'intérêt public assumant l'obligation de prise en charge
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne

# IMPRESSUM

---

Éditrice	Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
Photos	Patrik Kummer, Langenthal (photos pages 4, 6 et 7)
Graphisme & Réalisation	Republica AG, Berne
Pré-impression	Ast & Fischer AG, Wabern
Impression	Ast & Fischer AG, Wabern
Tirage	1000 ex. allemand, 120 ex. français

Réimpression, y compris d'extraits, uniquement sous condition de divulgation complète des sources et en accord avec l'éditrice.

**Association cantonale bernoise  
d'aide et de soins à domicile**

Monbijoustrasse 32

3011 Berne

+41 (0)31 300 51 51

[info@spitexbe.ch](mailto:info@spitexbe.ch)

[www.spitexbe.ch](http://www.spitexbe.ch)